



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le Jeudi 10 du mois de Février à dix-sept heures et cinquante-trois minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 4 Février 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Rose-Marie LOQUES, Sylvia SERMANSON, Bernard SAINT-JULIEN, Eveline CLOTILDE, Patrick PELAGE, Gina THOMAR, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Hermann SAINT-JULIEN,

Etaient absents : MM. Jacques RAMAYE, Marie- Joël TAVARS,

Etaient représentés : MM. Michel SURET (Marcelin CHINGAN), Elsa SUARES (Jean ANZALA), Thierry FULBERT (Marie -Michelle HILDEBERT), Nadia OUJAGIR ((Pierre PORLON), Joseph HILL (José OUANA), Justine BENIN (Pinchard DEROS), Bernard RAYAPIN (Hermann SAINT/JULIEN), Yvane RHINAN (Ingrid FOSTIN)

Etaient absents excusés : MM. Grégory MANICOM, Annick CARMONT, Jérôme CHOUNI, Seetha DOULAYRAM

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	21	08	04	02

Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents, huit (08) représentés, quatre (04) absents excusés et deux (02) absents, Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean ANZALA est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Monsieur Daniel DULAC, Président du SyMEG, n'a pas pris part au vote

Présentation du Rapport d'activités du Syndicat Mixte d'Electricité (SyMEG) au titre de l'année 2020

3/DCM 2022/3

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-108 du 10 Février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité qui a confirmé le rôle de la Commune dans son organisation.

Vu l'article 35 de la loi n° 2004-803 du 09 Août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises gazières qui modifie les dispositions du Code Général des Collectivités

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220210-3DCM20223-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Notifiée et publiée le 22/02/2022

Territoriales (CGCT), et qui est venue préciser que l'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité est la commune ou l'Etablissement Public de Coopération auquel elle a transféré cette compétence.

Considérant que la commune du Moule disposait ainsi d'un pouvoir d'autorité concédante qui lui permettait :

- De négocier et conclure les contrats de concession ;
- D'exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées dans le cahier des charges de concession ;
- D'assurer le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité qui appartiennent aux communes.

Considérant que les communes de la Guadeloupe ont fait le choix de se regrouper pour permettre une gestion et une organisation efficaces dans le domaine de la distribution publique d'énergie électrique.

Considérant que par délibération n° 1 du 07 Mars 2006, le Conseil Municipal a souhaité exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur son territoire au sein du SyMEG.

Considérant que ce dernier a été créé le 06 Juin 2007 par arrêté préfectoral.

Considérant que conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le SyMEG présente à l'assemblée, son rapport d'activités (ci-joint) au titre de l'année 2020.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ
Vote à scrutin public*

Article 1 : De prendre acte du rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (SyMEG)

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 10 Février 2022



Le Maire

Gabrielle LOUIS - CARABIN
Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220210-3DCM20223-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Notifiée et publiée le 22/02/2022



Sy.MEG

SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DE LA GUADELOUPE

Au cœur de nos énergies !

**territoire
d'énergie**
GUADELOUPE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Accusé de réception en préfecture
074-249711173-20220210-SDCM20223-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Notifiée et publiée le 22/02/2022

SERVICE TECHNIQUE

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ
5 millions d'euros
d'investissement en 2020

> LES DOSSIERS ÉTUDIÉS⁽¹⁾

Nbre de dossiers traités
513
Montant global
261 676 €

> LES EXTENSIONS DU RÉSEAU⁽²⁾

LES EXTENSIONS -
PARTICULIER /
COMMUNES
Nombre de dossiers
96
Montant global
0,97 M€

LES
LOTISSEMENTS
Nombre de dossiers
19
Montant global
1,5 M€

LES EXTENSIONS
- FACE
Nombre de dossiers
4
Montant global
330 440 €

55% d'extensions sur le réseau électrique pour l'alimentation de biens communaux, de lotissements ou de biens privés en zones rurales

> LES RENFORCEMENTS DU RÉSEAU⁽²⁾

Nombre de dossiers
25
Montant global
1,7 M€

34% de renforcements et d'adaptation du réseau au développement du besoin des usagers

> LA SÉCURISATION DU RÉSEAU⁽²⁾

Nombre de dossiers
1
Montant global
51 235 €

1% de sécurisation, remplacement des fils nus par des câbles torsadés plus résistants

> LES ENFOUISSEMENTS DE RESEAUX⁽²⁾

Nombre de dossiers
2
Montant global
447 669 €

9% d'enfouissements, suppression des lignes aériennes par enfouissement ou effacement



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

> LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (chiffres par commune en 2020)

COMMUNES	NOMBRE DE POINTS LUMINEUX TRAITÉS	NOMBRE DE CROSES REMPLACÉES	ARMOIRES RÉNOVÉES	CÂBLES POSÉS (ML)	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX
ANSE-BERTRAND	358	158	20	4 496	
PORT-LOUIS	1 194	61	50	2 179	
VIEUX-FORT	296	118	9	3 500	
VIEUX-HABITANTS	1 051	35	48	6 555	
DESIRADE	558	519	14	12 000	
SAINTE-ANNE	2 254	848	80	1 200	
TERRE-DE-BAS	206	-	10	8 090	
TERRE-DE-HAUT	309	-	12	8 635	
TOTAL	6 226	1 739	243	46 655	7 962 189,08€

Les chantiers sont achevés pour la plupart à plus de 90%. La fin des travaux initialement prévue en décembre 2020 est reportée en 2021 en raison de la période de confinement national qui a suspendu toutes les activités au cours du premier semestre 2020.

> LE PROGRAMME « SITES ISOLÉS » >>

Le programme « sites isolés » du Sy.MEG permet aux usagers situés à plus d'un kilomètre du réseau électrique existant de disposer d'une électricité propre. La maison doit être isolée, dans une zone montagneuse par exemple, et pas raccordée au réseau électrique car les opérations de raccordement seraient techniquement trop complexes ou leurs coûts s'avèreraient exorbitants.

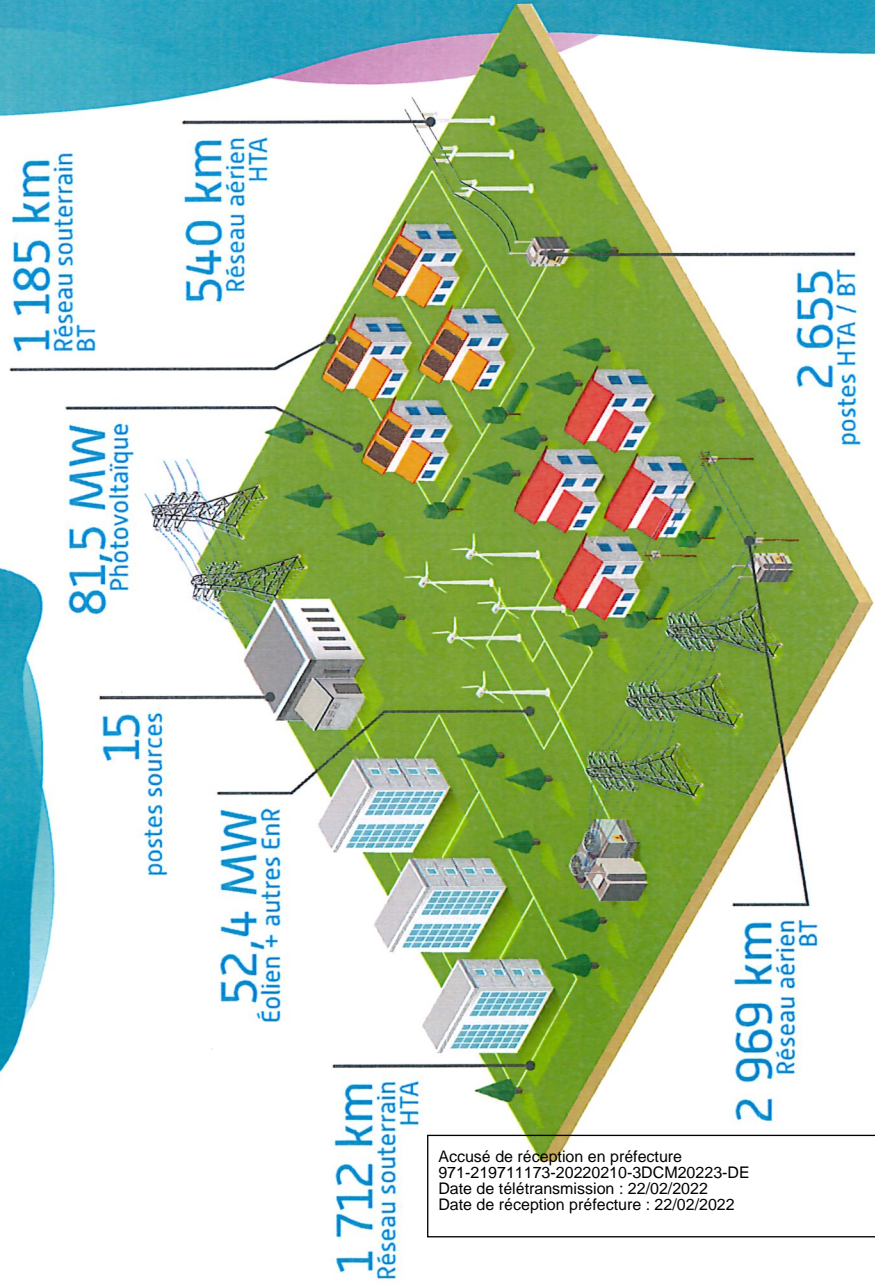


CONTRÔLE DE CONCESSION⁽¹⁾

Le Sy.MEG réalise chaque année un contrôle afin de s'assurer de la bonne exécution du service public de distribution de l'électricité concédé à EDF. Ce contrôle permet de garantir la qualité de la fourniture d'électricité aux usagers.

> CHIFFRES CLÉS 2020

215 533 clients
602 317 K€ de patrimoine



LE CONTRÔLE PAR LE SY.MEG DU CRAC⁽²⁾ 2019 A PORTÉ SUR :

- > **Comptable** : requêtes patrimoniales, renouvellement des ouvrages et des extensions, modification des règles comptables, le compte d'exploitation.
- > **Technique** : périmètre et le patrimoine de concession, travaux et dépenses de maintenance, qualité de fourniture de tension.
- > **Compteurs communicants** : déploiement et inventaire, suivi de la performance, réclamations.
- > **Clientèle** : contrats et acheminement sur la concession, service aux usagers, la relève et le comptage.

POINTS POSITIFS DU CONTRÔLE :

- > Bonne collaboration avec l'ensemble des services ;
- > Meilleure connaissance de la politique d'investissement du concessionnaire ;
- > Meilleure connaissance de l'incidentologie des ouvrages ;
- > Information régulière sur l'évolution de la concession.

POINTS À AMÉLIORER PAR LE CONCESSIONNAIRE EDF-SEI :

- > Réduction du nombre de clients mal alimentés ;
- > Suppression des supports vétustes et abîmés ;
- > Localisation précise des incidents HTA/BT.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220210-3DCM20223-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

(1) Données fournies par le concessionnaire EDF SEI
(2) Compte Rendu d'Activité de Concession

RESSOURCES HUMAINES

> 30 AGENTS DONT :

27 titulaires et **3** non titulaires (dont **17** femmes et **13** hommes),
9 catégories A, 7 catégories B et 14 catégories C.

> NOMBRE DE DÉPARTS

1 mutation
1 démission

> FORMATIONS

18 décembre 2020 : Le comité syndical a adopté le plan
de formation 2020
6 438,75 € ont été mandatés au titre de la formation
5 566 € au titre de la cotisation obligatoire au CNFPT.

> ACTION SOCIALE

En 2020, le montant des prestations du CNAS directement versé
aux agents s'élève à **3 382,00 €** pour une cotisation du Sy.MEG de
6 572,00 €.

En mars, le Sy.MEG a versé une subvention au Comité des Œuvres
Sociales du personnel du Sy.MEG d'un montant de **37 501,00 €**.

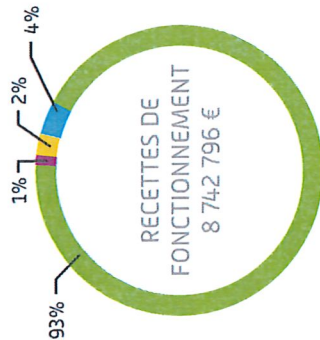
Depuis le 1^{er} février 2020, les directeurs et chefs de service du
Sy.MEG télétravaillent à raison d'une fois par semaine. Il est à
noter que durant le confinement de la population liée à l'ac-
cès à la crise sanitaire, la continuité de service a été assurée par
des agents télétravailleurs et ce dès le 16 mars jusqu'à la reprise
progressive des activités en présentielle.

Fait de cette réussite et plus encore dans le contexte sanitaire
actuel, il convient comme initialement prévu de déployer la se-
conde phase du télétravail en élargissant le dispositif à un effectif
plus large à partir de 2021. Ce qui permettra à 97% de l'effectif
d'y être éligible.

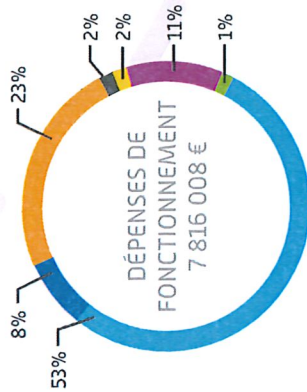
Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220210-3DCM20223-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

AFFAIRES FINANCIÈRES

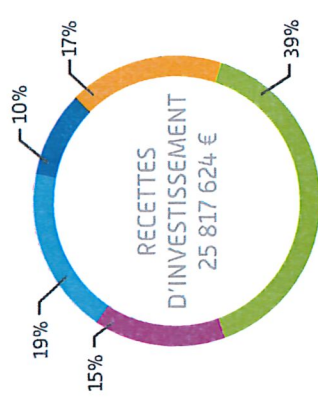
> Recettes cumulées en 2020 : **34 560 420 €**
Dépenses cumulées en 2020 : **31 363 459 €**



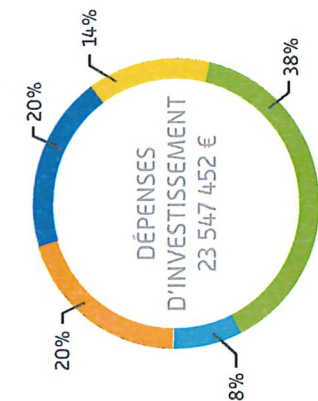
- TCFE
- Redevance R1
- RODP
- Participation ADEME



- Reversement de la TCFE aux Communes
- Charges de personnel
- Charges financières
- Charges à caractère général
- Subventions
- Frais des élus
- Remboursements des usagers



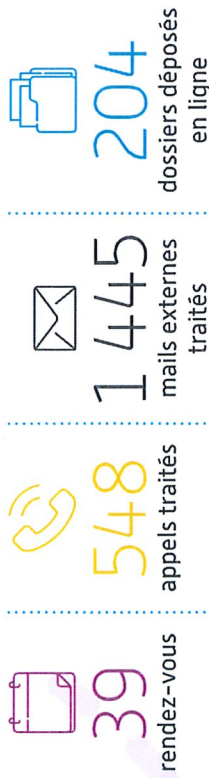
- Participation des particuliers, communes
- FACE
- PCT/ARTICLE 8/AGIR PLUS CEE
- FCTVA
- Subvention Région, ADEME, FEDER



- Programme d'extension
- Programme d'éclairage
- Remboursement d'emprunts
- Programme de renforcement
- Programme d'entouffissement

QUALITÉ / CLIENTÈLE

> CHIFFRES CLÉS DU SERVICE POUR 2020



- > La majorité de nos clients réalise ses démarches à distance.
- > Le service clientèle s'attache à apporter une réponse aux sollicitations des clients en 48h. Un délai maximum de 7 jours est observé pour les dossiers plus complexes.
- > Grâce à la dématérialisation, nos services sont restés joignables pendant le confinement.

COMMUNICATION

> POINT SUR LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

FÉVRIER : Diffusion sur les réseaux sociaux d'un film sur les renforcements de réseau

> **Objectif** : Informer les usagers sur les missions du Sy.MEG et sur les différents types de travaux réalisés sur le territoire.

SEPTEMBRE : Élection du nouveau Président du Sy.MEG

Le vendredi 4 septembre 2020, s'est tenue la cérémonie d'investiture du nouveau Président et du comité syndical du Sy.MEG au gymnase Valère Lamie à Baie-Mahault.

OCTOBRE : Diffusion d'une vidéo sur les démarches en ligne

Un tutoriel sous forme de vidéo permettant à l'utilisateur de mieux comprendre comment effectuer toutes ses démarches en ligne sur le site internet www.symeg.net, du dépôt de dossier en passant par la réclamation client.

NOVEMBRE : Diffusion sur les réseaux sociaux de deux films sur le programme « sites isolés » du Sy.MEG

> **Objectif** : Informer les usagers sur les services proposés par le Sy.MEG afin de leur permettre l'accès à l'électricité lorsqu'ils sont très éloignés du réseau électrique existant.

DÉCEMBRE : Organisation des premiers webinaires avec les services urbanismes et les architectes

Les 9 et 16 décembre 2020, le Sy.MEG a organisé 2 sessions d'information à destination des services urbanismes des communes et des architectes. Cette action sera reconduite chaque année.

> **Objectif** : sensibiliser les professionnels sur l'importance d'apporter toutes les clés à leurs clients / administrés afin de leur garantir un projet de construction dans les meilleures conditions.

PLAQUETTES ET DOCUMENTS ÉDITÉS

- > Explication des devis : Mieux comprendre mon devis
- > Explication des étapes d'une extension de réseau : Mon extension en 5 étapes



Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220210-3DCM20223-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022

Notifiée et publiée le 22/02/2022